



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
18 MAI 2026
20H00
SALLE DES FETES DE CERSAY
VAL EN VIGNES**

PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-six, les dix-huit mai à vingt heures à la salle des fêtes de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de Val en Vignes.

Date de convocation du conseil municipal : 12 MAI 2026

PRESENTS : AZARIAS Isabelle, BRÉMAUD Anita, BRUNET François Victor, GIREAUD Patrick, GRIVAULT Dominique, GUILLOT Christophe, GUILLOTEAU Catherine, EMAURE Robin, HERVE Audrey, JOLLY Sylvain, MERCERON Nicolas, RAYMOND Christophe, LEFEVRE Aurore, MARTIN Jérôme, TOCREAU Laurent, WISNIEWSKI Richard,

ABSENTS AVEC PROCURATION : LEPINOUX Iris donne procuration à GUILLOT Christophe ; BRÉMAUD Isabelle donne procuration à GUILLOTEAU Catherine ; FALOURED Audrey donne procuration à TOCREAU Laurent ; GERFAULT Sylvie donne procuration à AZARIAS Isabelle.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSÉS : BRÉMAUD Isabelle, LEPINOUX Iris, FALOURED Audrey, GERFAULT Sylvie, MONTALETANG Thierry, BOCHE Marina, PILOTEAU Emma,

NOMBRE DE PERSONNES EN EXERCICE : 23

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 16

NOMBRE DE PROCURATIONS : 4

NOMBRE DE VOTANTS : 20

En préambule, le procès-verbal du 27 AVRIL 2026 est adopté à l'unanimité.

Aux termes de l'article L.2121-15 du CGCT, le secrétariat de la séance est assuré par M. BRUNET François-Victor, membre du conseil municipal, nommé en début de séance.

ADMINISTRATION

PRESENTATION DU FONCTIONNEMENT DE L'INTRANET PAR NICOLAS BRUNET, DIRECTEUR DE L'AGENCE TABULA RASA

1. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant seize noms pour les membres titulaires et seize noms pour les membres suppléants, parmi lesquels seront désignés les huit membres titulaires et huit membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

CONSIDERANT que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,
VU l'article L. 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide de dresser une liste de présentation de 32 noms de contribuables parmi lesquels le Directeur départemental des finances publics procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la C.C.I.D

Membres titulaires :

1	MME	AZARIAS	ISABELLE
2	M.	DUGAS	LUC-JEAN
3	M.	TOCREAU	LAURENT
4	M.	RAYMOND	CHRISTOPHE
5	MME	BREMAUD	ISABELLE
6	MME	GUILLOTEAU	CATHERINE
7	MME	DECESVRES	NADINE
8	MME	FERRAND-DRAKE DEL CASTILLO	FRANCINE
9	MME	GERFAULT	SYLVIE
10	M.	POIRIER	CHARLES
11	M.	FROUIN	FERNAND
12	M.	TAILLECOURS	PATRICE
13	M.	HERVE	AUDREY
14	M.	GIRET	JEAN
15	M.	FERJOU	CLAUDE
16	M.	JOSELON	MARCEL

Membres suppléants :

17	M.	GRIVault	DOMINIQUE
18	M.	GIREAUD	PATRICK
19	MME	HERVE	JEAN-PAUL
20	M.	TRAHAN	JEAN-MARC
21	M.	CHALOPIN	CLAUDE
22	M.	JOLLY	DOMINIQUE
23	MME	AUDOIN	STEPHANIE
24	M.	GARREAU	FRANCE
25	M.	BREMAUD	CHRISTIAN
26	M.	MARTIN	JEROME
27	M.	MARTIN	FRANCOIS
28	M.	LOUBEAU	MICHEL
29	M.	GAUDICHEAU	JEAN-JACQUES
30	M.	LEFEVRE	JEAN-MICHEL
31	M.	BRETIGNY	JACKY
32	M.	PALLUAULT	CLEMENT

Le conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2. DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 Avril fixant à deux le nombre de représentants de la commune de Val en Vignes au sein de la CLECT ;

Considérant que cette commission a pour rôle d'évaluer financièrement les transferts de compétences entre les communes et la communauté de communes ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner le(s) représentant(s) suivant(s) pour siéger à la CLECT :
 - GUILLOT CHRISTOPHE
 - GUILLOTEAU CATHERINE

- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'Élu ayant délégation pour signer les pièces relatives à cette affaire.

FINANCES

3. DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL 2026

Les crédits ouverts et prévus aux articles du Budget Principal pour l'exercice 2026 étant insuffisants sur certains articles ou, au contraire, trop importants sur certains autres articles, il est nécessaire de voter les virements et les crédits supplémentaires définis ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET PRINCIPAL VAL EN VIGNES					
Section	Chapitre	Compte	Intitulé	Depenses	Recettes
Fonctionnement					
	023	023	Virement à la section d'investissement	-001	
Fonctionnement					
				-001	-001

Section	Chapitre / opération	Compte	Intitulé	Depenses	Recettes
Investissement					
	501	2158	Autres installations, matériels et outillages techniques	3 800,001	
	502	2151	Réseaux de voirie	-3 800,001	
Investissement	021	021	Virement de la section de fonctionnement		-001
	1323	13	FONDS DE SOLIDARITE - DEPARTEMENT		13 095,121
	13251	13	FONDS DE CONCOURS CCT		60 429,001
	13258	13	SIEDS		-3 974,001
	13461	13	DETR		-6 462,001
	1641	16	Emprunts		-63 088,121
				-001	-001

Le conseil municipal décide à l'unanimité d' :

- Approuver les virements de crédits indiqués ci-dessus,
- Autoriser M. le Maire ou, à défaut, son représentant, à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de cette décision modificative,
- Imputer les modifications afférentes sur le budget général.

4. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EQUIPEMENT JEUNES SAPEURS POMPIERS

Dans le cadre du soutien à la section des Jeunes Sapeurs-Pompiers JSP des Landes et d'Argentonnay., dans le but d'acquérir des matériels de sport pour créer de la cohésion et mettre en place des projets éducatifs et ludiques, la section JSP sollicite une aide financière auprès de notre commune.

Quatre jeunes de Val en Vignes participant à cette activité, il est proposé d'engager la somme de 150 € par jeune, soit 600€.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d' :




- Autoriser l'attribution de la subvention
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette affaire

ARRETES / DÉCISIONS DU MAIRE

a) Droit de préemption (alinéa 15° de la délibération du 16 avril 2014) :

22/04/2026	DIA0790632600012		4 rue de Bellevue CERSAY 79290 VAL EN VIGNES		D 1030-1031	Non exercice du droit de préemption
	DIA0790632600013		10 Rue de la Garenne Neuve Cersay 79290 VAL EN VIGNES		D 492-497	Non exercice du droit de préemption

b) Décisions du maire

Réf. et dénomination
 DECISION DU MAIRE N14 CONCESSION STELE [REDACTED]
 DECISION DU MAIRE N15 AVENANT 2 LOT 4.pdf
 DECISION DU MAIRE N16 CESSION BROYEUR.pdf

c) Arrêtés du maire

Réf. et dénomination

-  G2026-21 Exhumation [REDACTED]
-  G2026-22 DELEGATION ORDONNATEURS.pdf

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Elections sénatoriales du 05/06/2026.

Appellation « crémant de Loire »

A Val en Vignes,

Le 18 MAI 2026

Le Maire, Christophe GUILLOT



Le secrétaire de séance,
BRUNET François-Victor
Membre du conseil municipal